

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS

A Roanne :

Chez M. CHAGNON, imp., r. St-Elisabeth,
Chez M. FÉLIX, imp., rue du Collège, 9.
Chez M. SAUZE, imp., rue Impériale, 70.

A Paris :

Chez M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3.
Chez MM. LAFITE, BULLIER et C^{ie}, rue
de la Banque, 20.
Chez M. J. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

L'ECHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

ANNONCES JUDICIAIRES & AVIS DIVERS.

Roanne, le 24 Février 1861

Dans l'*Echo Roannais* du 3 courant, où nous rendions compte de la solennité musicale à laquelle nous avions assisté à Tarare, le dimanche précédent, nous disions que nous regrettions qu'il n'y eût pas à Roanne de Société musicale formée, soit instrumentale, soit vocale. Nous étions dans l'erreur, et nous sommes heureux de venir aujourd'hui le reconnaître.

Samedi 16 de ce mois, nous avons entendu la Société philharmonique de Roanne, que nous croyions dans les limbes. Vive sainte Cécile ! elle est ressuscitée et elle nous a montré, dans le concert qu'elle a donné au profit des pauvres, qu'elle est grande et charmante fille.

Elle a exécuté avec beaucoup d'ensemble, de précision et de puissance, deux ouvertures et deux symphonies. Ces œuvres, de sérieuse difficulté, ont été bien rendues, surtout la première symphonie. Dans les morceaux à grand orchestre comme dans les accompagnements, solos, duos et fantaisies, tous les exécutants ont fait preuve de talent ; jusqu'à ce jour, il ne nous avait pas été donné d'entendre de la musique aussi bonne, faite par une société roannaise.

Il y a progrès évident sur celles qui l'ont précédée : qu'elle vive, et nous lui prédisons de brillants succès pour l'avenir, dont ceux qu'elle a obtenus samedi ne sont que les préludes !

Une jeune maîtresse de piano de notre ville a bien voulu prêter sa coopération à cette réunion musicale ; elle nous a montré ce que peuvent produire une riche organisation et une étude constante. Le public a admiré et applaudi chaleureusement l'artiste et la femme qui est toujours prête à une bonne action. Notre bonheur eût été plus grand encore si, au lieu d'une seule demoiselle artiste, nous avions pu en entendre une autre avec elle, celle qui, à deux concerts précédents, a fait aussi les délices des auditeurs. Hélas ! des raisons de santé s'y sont opposées : espérons que bientôt nous pourrions leur partager nos applaudissements.

Un quatuor de flûte, clarinette, hautbois et basson a été le succès de la soirée. Tout le monde a été satisfait au plus haut point de son exécution ; les braves de toute la salle l'ont bien prouvé.

Plusieurs romances devaient être chantées par quatre amateurs. Deux étant empêchés par des indispositions laryngées, les deux autres ont dû faire leur possible pour combler les lacunes causées par ces absences ; il s'y ont parfaitement réussi. Deux des six morceaux qu'ils nous ont donnés ont été particulièrement remarqués et applaudis : le premier, *Stances à l'Océan*, et le second, celui qui a précédé la symphonie finale, dont nous ignorons le titre.

M. Romedenne, chef de la Société, a remporté dans cette soirée un grand succès avec sa fantaisie sur la romance *Ma Céline*. Ce morceau, de grande difficulté, a été joué par lui avec toute la précision, nous dirons plus, avec tout le charme, toute l'inspiration d'un virtuose consommé ; aussi les admirateurs de ce beau talent ne purent-ils attendre la fin de sa brillante exécution pour exprimer leur enthousiasme : à plusieurs reprises, dans le cours de cette fantaisie, des applaudissements éclatèrent de tous côtés.

Ce concert nous a montré, avons-nous dit plus haut, que la Société philharmonique de Roanne était grande et charmante fille ; c'est pourquoi nous venons ici mettre à ses pieds l'expression de notre très respectueuse admiration et lui faire connaître nos regrets de ce qu'elle est seule de sa famille. Nous voudrions bien lui voir naître une petite sœur, une société chorale, par exemple. Nous sommes certain que cette enfant serait aussi bien accueillie et fêtée que son aînée ; et puis, comme entre deux femmes, fussent-elles sœurs, il y a toujours une petite rivalité, il en résulterait une grande émulation dont tous les amateurs recueilleraient les jouissances. Nous souhaitons donc la naissance d'une société chorale, et il nous tarde de manger les dragées de son baptême.

Que l'on nous permette, en terminant, une observation. La salle du collège, où a eu lieu le concert, n'a pu contenir toutes les personnes qui auraient désiré, en apportant leur obole aux pauvres, jouir de l'excellente musique qui s'y est faite. Peut-être serait-il facile d'obvier à cette exigence en démolissant le mur du fond et en reculant de quelques mètres les trois marches d'escalier qui y existent. La salle, ainsi agrandie, contiendrait plus de monde, et les pauvres y trouveraient leur bénéfice à chaque soirée qui serait donnée à leur profit.

Si ces lignes parviennent aux yeux de nos édiles, et si cette idée est réalisable, nous qui connaissons leur sollicitude à veiller sur le bien-être de la population roannaise, sommes certain que notre observation sera l'objet de leur examen.

ANTHELME M

MM. les préfets sont tenus de publier et afficher chaque année la liste des vétérinaires brevetés exerçant dans leur département. Cette publication a pour but d'éclairer les propriétaires sur les chances de perte auxquels ils s'exposent en confiant le traitement de leurs animaux malades à des individus dépourvus de titres de capacité.

Voici la liste des vétérinaires brevetés du département :

Saint-Etienne, Blache Louis-Augustin, Larrière Etienne, Cluzet Jean, Gruet Jean-Félix.
Rive-de-Gier, Fleuret Jean, Pitiot Benoît.
Saint-Chamond, Freyrier Jean-Vincent.
Feurs, Ory Joseph.
Boën, Roche Pierre.
Montbrison, Bataillon Jean-Marie.
Usson, Dancé Augustin.
Saint-Germain-Lespinasse, Magnin Jacques.
Saint-Symphorien-de-Lay, Laffay Gilbert, Raffin Claude.
Roanne, Gay Antoine, Auloge Yves.

Les journaux de Lyon viennent de publier le procès-verbal de la 1^{re} séance du conseil municipal de cette ville. Le *Messenger de l'Allier* publie aussi les comptes-rendus de la session du conseil municipal de Moulins. Nous trouvons dans les journaux de Bordeaux, de Marseille, de Mulhouse, etc., des comptes-rendus semblables.

La foire dite des Brandon, une des plus importantes de Roanne, n'a pas perdu, cette année, de son ancienne réputation. Toutes les places étaient bien garnies, et les marchands ont écoulé facilement leurs marchandises, à leur grande satisfaction.

Décidément notre population est plus portée pour les spectacles équestres que pour l'art scénique. La foule ne cesse, chaque soir de représentation, de se porter au cirque. Il est vrai que presque tous les écuyers sont d'une force supérieure, et que les clowns ont l'art d'amuser le public et de le distraire agréablement pendant les entr'actes. De tous les clowns que nous avons vus lors du premier passage de M. Loyal à Roanne, au seul nous est revenu, le sieur Gaultier, qui n'a rien perdu de sa verve comique et de sa plaisanterie pleine de malice.

En attendant, M. Konner est obligé de promener sa troupe dans les villes environnantes, afin de pouvoir subvenir à la lourde charge que lui impose son privilège théâtral.

Nous lisons dans le *Progrès* :

Les plans du tracé de la section du chemin de fer du Bourbonnais entre Tarare et Lyon, passant par Saint-Germain-au-Mont-d'Or, a été remis ces jours derniers, par l'ingénieur, à l'administration supérieure à Paris.

Les populations de notre département apprennent plus que jamais, et à tort nous le croyons, de voir approuver ce tracé actuellement soumis à un jugement sans appel, et beaucoup de conseils municipaux des communes rurales viennent d'émettre le vœu, pendant leur session de février, que non-seulement le chemin de fer de Paris à Lyon soit achevé au plus tôt, mais encore qu'il suive la ligne directe passant par Lentilly et Charbonnières.

Nous ayons dit, récemment, qu'on allait étudier le tracé de cette ligne ; aucun jalon n'y a été planté.

Néanmoins, nos informations venaient d'une source que nous persistons à croire très-sûre.

Jeu de dernière a eu lieu au Palais-Saint-Pierre, à l'Ecole des Beaux-Arts, l'installation du nouveau directeur de l'Ecole, M. Caruelle d'Aligny, et des deux nouveaux professeurs, M. Jeanmot, professeur de peinture, en remplacement de M. Bonnefond, et M. Louvier, en remplacement de M. Chenavard, qui a demandé à prendre sa retraite.

Un épouvantable accident a eu lieu lundi dernier au puits Moysé, à Rive-de-Gier.

A la suite d'une explosion de feu grisou, les cadavres de quatre ouvriers mineurs ont été retrouvés dans la mine. Une enquête se poursuit sur les causes de ce déplorable événement, qui a produit une vive sensation à Rive-de-Gier.

(*Courrier de Saint-Etienne*).

Cotons

New-York, 1^{er} Février. — Jusqu'à ce jour, dit une correspondance de l'*Opinion nationale*, les difficultés politiques ont eu pour effet de donner plus d'activité au marché au coton. Les prix se maintiennent élevés et les planteurs ont hâte de réaliser le montant de leur récolte, 157,000 balles ont été embarquées à la Nouvelle-Orléans pendant la semaine qui finit aujourd'hui. On saura donc bientôt à quoi s'en tenir sur l'importance totale de la récolte ; on pense généralement qu'elle atteindra 4 millions de balles. Il a été expédié jusqu'à ce jour en Angleterre 990,000 b. ; en France 259,000 ; aux autres ports d'Europe 157,000 ; en tout 1,406,000 balles. C'est une diminution sur l'année dernière de 155,000 b. pour l'Angleterre ; de 47,000 b. pour la France, et une augmentation de 7,000 b. pour les autres ports.

On prévoit déjà que dans les meilleures conditions, c'est-à-dire sans guerre civile et sans insurrection d'esclaves, la récolte de coton sera, l'année prochaine, inférieure aux récoltes des années précédentes. C'est au printemps qu'on sème le coton ; si d'ici là la guerre éclate entre le Nord et le Sud, cette récolte précieuse pourrait bien manquer totalement.

On s'attend à de nombreuses faillites dans les trois principaux centres commerciaux de l'extrême Sud, à la Nouvelle-Orléans, à la Mobile et à Savannah.

New-York, 5 Février. (*Correspondance particulière*). — Voici le résumé des derniers avis télégraphiques reçus du Sud jusqu'à présent :

N.-Orléans, 2 Février, middling 11 1/4 à 11 1/2, fret, 2 c., change 5. 42 1/2. Recettes 76,000 b. contre 84,000 l'an dernier. Expéditions pour France 12,000 b. et 2 navires en charge, contre 26,000 b. et 418 navires. Déficit total dans les recettes à tous les ports jusqu'à ce jour 623,000 b.

Mobile, 2 Février, middling 11 à 11 1/8, fret 2 1/8 c., change 5.37 1/2. Recettes 16,000 b. contre 33,000 l'an dernier. Expéditions pour France 4,000 b. et 4 navires en charge, contre 12,000 b. et 7 navires. Middling et bons bas cotons très-rare.

Ainsi que vous pouvez vous en convaincre, la hausse énorme des frets contrebalance la baisse dans les prix du coton, et le prix de revient aux taux actuels est en Europe aussi élevé que jamais. Nos recettes, très fortes un moment, puisqu'elles dépassaient en importance celles de l'an dernier à pareille époque, sont de nouveau plus réduites et le déficit, stationnaire depuis quelque temps, va de nouveau grossir rapidement.

Les craintes occasionnées par la révolution, qui se développe dans les Etats à coton, a fait, ainsi que je vous l'annonçais, baisser les frets et hâter les expéditions. On s'attend généralement à des affaires très restreintes pendant les deux mois à venir, mais c'est le cas, aujourd'hui plus que jamais, de se rappeler qu'il ne faut jurer de rien. (*L'Industriel Alsacien*).

Lille, 15 Février. — Les affaires en cotons filés sont dans le plus piteux état ; cela provient de ce que Lyon, Saint-Etienne, Roubaix et Paris ne font pas de demandes, la fabrique souffrant beaucoup dans toutes ces villes et la marchandise fabriquée ne se vendant qu'à perte. Les filateurs lillois perdent journellement de l'argent avec les cotes usitées, qui sont de 15 à 20 % au-dessous des cours anglais. Les prix sont aussi de 20 % plus bas qu'il y a un an ; et, remarque à faire, la matière première, le coton brut enfin, a subi une hausse de 10 à 15 % suivant les classements en Georgie longue soie.

L'article coton glacé lustré est presque démonté partout en France. Cet article se monte fil à fil en Prusse ; mais si Saint-Etienne reprenait, on verrait surgir deux ou trois nouveaux fabricants tout prêts à marcher.

Tandis que le commerce, dans toutes les villes industrielles, se plaint du chômage, la fabrique roannaise marche bien. Tous les ouvriers sont occupés, soit en ville, soit à la campagne ; les commandes abondent, et l'on voit tous les jours monter de nouveaux fabricants.

CONCOURS

OUVERT PAR LA

Société d'Agriculture de Montbrison

La rédaction d'un plan d'exploitation rurale. La Société d'Agriculture, en ouvrant ce concours, espère qu'il lui permettra d'offrir un guide à ceux qui consacrent leur temps, leur intelligence à la plus utile des occupations ; car il n'est pas d'entre-

prise qui doive plus impérieusement être conduite d'après une règle et un plan arrêtés d'avance sous peine d'être compromise. En effet, l'agriculture se compose d'opérations si diverses, si multipliées, et souvent si imprévues, qu'il serait impossible de les coordonner d'une manière rationnelle sans un plan servant de ligne conductrice d'après laquelle la marche de l'exploitation est réglée, de laquelle on cherche à s'écarter le moins possible, et dans laquelle on cherche toujours à rentrer. Tout cultivateur peut et doit se la tracer à lui-même ; pour cela, il lui suffit de connaître le domaine dont il entreprend l'exploitation, de se déterminer sur le genre de culture qui lui convient, d'embrasser l'ensemble des opérations qui doivent se succéder, de s'assurer des moyens de les exécuter, et de se rendre compte du travail et des frais qu'elles exigent, afin que les comparant aux résultats qu'il peut raisonnablement en espérer, il sache si elles seront profitables, et évite par là le danger de s'engager dans celles qui ne le seraient pas.

Un plan d'exploitation rurale n'est donc autre chose qu'une comparaison anticipée des dépenses et des produits dont l'exactitude sera vérifiée par la comptabilité. Cette comparaison, si elle résulte d'appréciations sagement calculées, a le grand avantage de ne laisser aucune incertitude dans la direction de l'exploitation.

La rédaction de ce plan demande de la pratique plutôt que de la science ; c'est à la première et non à la seconde que la Société d'Agriculture fait un appel en ouvrant un concours, dont tout cultivateur pratique peut remplir le programme, et dont le résultat sera d'abord de faire connaître quels sont les principes et les règles les plus utiles, et de déterminer si des erreurs sont à combattre, si de saines idées sont à propager et à répandre.

L'entière liberté laissée à chaque concurrent dans le choix de la localité où sera placé le domaine auquel il voudra que son plan soit appliqué, lui permettra de traiter son sujet avec une parfaite connaissance, et de cette diversité dans la manière dont il sera envisagé pourra résulter un enseignement utile à tous les genres d'exploitation de chaque contrée différenciant par la nature et la fécondité de son sol, ainsi que par les circonstances économiques qui lui seront propres.

PROGRAMME

ET CONDITIONS DU CONCOURS.

Le plan d'exploitation devra être applicable à une propriété située dans l'arrondissement de Montbrison ou sur un domaine ayant de l'analogie avec ceux de cet arrondissement.

Le concurrent fera d'abord la description de la propriété qu'il entend exploiter ; il en indiquera la position, la nature des fonds dont elle se compose, leur étendue, leur division par nature de culture, en terres arables, prés, pâtures, bois, vignes, s'il en existe ; le nombre de bestiaux dont elle est pourvue, les ressources qu'elle possède pour leur nourriture, les ressources de la main-d'œuvre et de son prix moyen.

La ferme à exploiter étant ainsi décrite, on fera connaître l'assolement qui lui convient le mieux et qu'on entend appliquer ; on donnera les motifs de la préférence accordée à tel assolement plutôt qu'à tel autre.

On dira par quels moyens cet assolement sera pratiqué, quels sont les travaux qu'il exigera, comment on effectuera le passage d'un assolement existant à un assolement nouveau sans affecter sensiblement le revenu du domaine, l'époque à laquelle les travaux devront être faits, le nombre de bestiaux de travail ainsi que celui des domestiques et ouvriers nécessaires à leur exécution.

On évaluera la quantité d'engrais qui devra être portée sur les soles et l'on indiquera celles qui devront les recevoir.

De ces évaluations, on déduira la fixation du nombre de têtes de gros bétail qu'il est nécessaire de tenir sur la ferme et l'on montrera comment, d'après son assolement combiné avec l'étendue de ses prairies, elle pourra fournir à leur nourriture, et, par conséquent, aux fumures exigées par l'assolement.

Le plan déterminera la quantité de nourriture pour chaque tête de bétail de travail ou de rente ; enfin il donnera la composition des écuries par tête de gros bétail, ou leur équivalent, telles que les comporte l'exploitation pour laquelle il est fait.

La tenue des fumiers, leur emploi, les soins à leur donner, les moyens de les recueillir et de les rendre plus abondants seront décrits avec détail. On dira comment on entend traiter les animaux de rente et quels produits on entend tirer de la basse-cour.

On dressera un inventaire du matériel et on assurera son entretien.

On indiquera comment les récoltes seront levées et amenées, ainsi que la dépense à ce nécessaire d'après les procédés dont on se servira.

On dira comment sera employé un capital qui sera distingué en capital d'exploitation et en capital de roulement et dont on posera le chiffre (1).

(1) Le capital d'exploitation comprend :
La valeur des animaux,
— du mobilier,
— du matériel en général.
Les fonds nécessaires aux améliorations.
Le capital de roulement comprend :
Les fonds nécessaires au paiement de la main-d'œuvre et du personnel.

à l'achat de semences et d'engrais commerciaux s'il y a lieu. La valeur des récoltes en terre et des récoltes en magasin.

Toutes ces données devront être précises et conduire à faire connaître le résultat de l'exploitation.

Pour cela, on établira son budget dont le chapitre des dépenses se composera des travaux et des frais qu'on aura prévus, celui des recettes des produits de l'exploitation évalués quant à leur quantité et leur valeur d'après des rendements et des prix moyens.

On fera la balance.

Elle servira à couvrir les frais de l'exploitation ainsi que le loyer du domaine exploité à raison de 3 1/2 pour cent de sa valeur d'estimation au moment de la prise de possession, fournir au capital d'exploitation un intérêt de 5 p. 0/0 et laisser à l'exploitant une rémunération en rapport avec le temps et l'intelligence qu'il y aura consacrés.

La Société, pour faciliter les concurrents dans leur travail, mettra à leur disposition, au Secrétariat, un exposé des questions qu'il y aurait lieu de traiter dans le plan d'exploitation.

Les plans seront adressés à M. le Secrétaire de la Société d'Agriculture à Montbrison jusqu'au 15 juillet 1861.

Ils seront soumis à une commission formée par la Société; elle les examinera, présentera son rapport dans sa séance mensuelle du mois d'août, à laquelle la Société décernera la prime consistant en une médaille d'or de 100 francs au concurrent qui lui paraîtra l'avoir méritée, et cette médaille lui sera remise lors du concours d'arrondissement.

Des médailles d'argent pourront être accordées aux plans qui, après celui jugé digne de la prime, auront le mieux rempli les conditions du programme.

Arrêté en séance de la Société d'Agriculture, le 4 février 1861.

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

D'après la demande de plusieurs propriétaires-cultivateurs, la Société d'Agriculture de Montbrison informe MM. les Vétérinaires qu'un poste auquel seraient attachés des avantages assez importants est vacant en cette ville.

Pour favoriser dans son établissement un Vétérinaire capable, et dont le zèle répondrait aux besoins de la localité, la Société lui accorderait une subvention; il pourrait être agréé par l'administration dans l'arrondissement et chargé du service qui dépend de la ville de Montbrison, ainsi que de celui de la Ferme-Ecole de la Corée. Plusieurs propriétaires se proposeraient aussi de traiter avec lui au moyen d'abonnements qui ajouteraient à ses émoluments assurés.

MM. les Vétérinaires qui penseraient pouvoir occuper ce poste sont invités à s'adresser à M. le Président ou à M. le Secrétaire de la Société.

Par décret impérial du 9 de ce mois, M. Lambert, directeur de 2^e classe des contributions indirectes à Saint-Etienne, a été nommé directeur de 1^{re} classe à Marseille.

La nouvelle ligne de Saint-Etienne à Terre-Noire est sur le point d'être terminée. Grâce à des travaux incessants dirigés avec une habileté et une activité incontestables, la voie sera livrée à la circulation du 20 au 25 courant pour les marchandises et au 1^{er} mars pour les voyageurs.

Pour tous les articles non signés : SAUZION.

FAITS DIVERS

Il y a déjà quelque temps, dit le Progrès, nous avons annoncé qu'à Sainte-Foy-l'Argentière d'anciennes mines métalliques abandonnées avaient été réouvertes et qu'on y avait trouvé dès l'abord de la pyrite en quantité moyenne. Aujourd'hui l'on vient de découvrir dans ces mines un filon de minerai d'argent d'une richesse considérable et d'une hauteur de 4 m. 50 c.

Les mineurs de Sainte-Foy ont célébré ces jours derniers leur heureuse découverte par des réjouissances publiques.

On sait que les chemins de fer refusent de laisser aux destinataires le moyen de vérifier, avant réception et paiement de la lettre de voiture, l'état intérieur des colis transportés. La compagnie de l'Est notamment, sur les prétentions élevées par deux marchands de nouveautés d'Epernay, soutenait, devant le tribunal de commerce de cette ville, en premier lieu : qu'il est contraire aux usages du commerce d'exiger, pour la réception, l'ouverture du colis, d'autant qu'en acceptant les colis des mains des expéditeurs, la Compagnie n'étant pas autorisée à les ouvrir pour en vérifier le contenu et l'état; en second lieu : qu'aux termes de l'art. 106 du Code de commerce, le seul mode praticable, en cas de refus ou contestation pour la réception, est la vérification contradictoire par experts nommés par le président du tribunal de commerce; et ce attendu que cette vérification ainsi faite assure, au besoin, le recours de la Compagnie contre les expéditeurs.

Le tribunal d'Epernay a, par deux jugements successifs et sur deux demandes différentes, repoussé le système de la Compagnie.

Appel de la Compagnie devant la Cour impériale de Paris; mais la Cour, adoptant les motifs des premiers juges, a pure-

ment et simplement confirmé lesdits jugements.

Une décision du conseil d'Etat (au contentieux), approuvée par un décret impérial, établit que les pensions des employés et fonctionnaires qui, avant le 1^{er} janvier 1854, avaient accompli la durée de services qui donne droit à une pension, doivent être réglées suivant les lois antérieures qui régissaient leurs droits à pension, que ces lois soient avantageuses ou désavantageuses pour lesdits fonctionnaires et employés.

On annonce pour le mois de mai prochain, dit le Salut public, une grande exposition de produits agricoles, qui aura lieu à Lyon et ne durera pas moins de neuf jours.

A ce concours prendront part non-seulement les producteurs du département du Rhône, mais encore ceux des sept départements dont voici les noms : Loire, Ain, Isère, Saône-et-Loire, Jura, Allier, Nièvre.

Des sommes importantes seront affectées par le département et la ville de Lyon aux frais de cette exposition, dont on attend du ministre de l'agriculture le programme détaillé.

Le corps d'armée expéditionnaire en Chine a envoyé des présents remarquables à l'Empereur et à l'Impératrice; on cite entre autres soixante-quinze fourrures magnifiques qui auraient été envoyées à l'Impératrice par le général en chef commandant l'expédition; elles auraient été remises par l'intermédiaire de Madame de Montauban. Il est question aussi d'admirables coraux et d'un collier de perles presque sans égal.

Au surplus, ces présents sont exposés dans une galerie du palais des Tuileries et les connaisseurs qui ont été admis à les visiter ont pu donner large carrière à leur admiration.

On remarque, parmi toutes ces curiosités, de gigantesques vases en émail, aux couleurs les plus variées, une magnifique pagode en bronze doré et ciselé, d'un travail très fini. Ces divers objets faisaient partie d'un temple, ainsi que plusieurs divinités en or et en émail dont les physionomies ne sont pas moins bizarres que leurs poses.

Un mannequin placé sur une estrade est recouvert d'un splendide costume de l'Empereur de Chine; ce costume consistait en plusieurs vêtements superposés les uns sur les autres; il y en a qui sont lamés d'or, d'autres d'acier; mais le plus riche de ces vêtements, qui forme pardessus, est en superbe soie couleur jaune impérial, avec de délicieuses broderies de toutes couleurs; des boutons en or et en pierres rehaussent encore la richesse de ce vêtement, qui se trouve complété par un casque or et acier, dont la forme est presque celle d'une tiare; il est surmonté par une longue pointe en acier; les jugulaires du casque ont à peu près la forme des oreilles d'une casquette Louis XI. Cette coiffure, malgré ses imperfections de forme, est riche par les ornements bien traités et les magnifiques perles qui l'ornent : il est très-solide quoique léger.

Sur des étagères se trouvent d'admirables porcelaines, des coupes et autres objets en jade; la vue des connaisseurs s'arrêtait surtout sur une superbe potiche du jaune impérial le plus pur, dans lequel couraient des branchages d'un vert charmant. Des stores d'une dimension surprenante ornent le fond de ces étagères où se trouvent mille objets qu'il serait trop long de décrire.

On lit dans le Constitutionnel :

Nous pouvons donner quelques détails sur la fête offerte par le Prince Impérial à ses jeunes camarades, les enfants de troupe de la 1^{re} division d'infanterie de la garde impériale, composée du régiment de gendarmerie, de celui des zouaves et des trois régiments de grenadiers, actuellement en garnison à Paris.

Vers deux heures et demie, ces petits soldats, en armes et le sac au dos, se rangeaient en bataille, face au palais des Tuileries. Tous étaient en grande tenue de service et accompagnés de leurs sergents instructeurs et de deux adjudants-majors. Bientôt après, M. le général Mellinet, en tenue de ville, a passé devant le front de leur ligne, et, pendant ce temps, le Prince Impérial, placé à une des fenêtres du palais, témoignait sa joie par des gestes animés et des battements de mains.

Quelques instants plus tard, les tambours battant aux champs ont annoncé la présence de l'Empereur et du Prince Impérial, qui ont paru, accompagnés de M.

le maréchal Regnault de Saint-Jean-l'Angély et de M. le général Mellinet. A ce signal, les enfants de troupe ont présenté les armes et fait entendre les acclamations les plus vives.

Le Prince Impérial était en tunique à brandebourgs, avec le sabre, et l'Empereur, le tenant par la main, passait avec lui devant les rangs, lorsque le jeune prince, pour se mettre à l'unisson de ses jeunes camarades, a demandé son fusil et son sac, qu'un aide-de-camp est immédiatement allé lui chercher.

Après la revue, un adjudant-major a pris le commandement de la jeune troupe qui, électrisée par la présence de l'Empereur et du Prince Impérial, a exécuté le maniement d'armes, divers mouvements de l'école de peloton, l'escrime à la baïonnette, etc., avec une précision et une adresse des plus remarquables. L'Impératrice, qui a paru pendant les exercices, portait alternativement ses regards bienveillants sur les petits soldats qui les exécutaient et sur son fils, dont la joie était extrême.

Au repos, les armes ont été formées en faisceaux, et le jeune prince est venu poser son fusil à côté de ceux des enfants de son régiment.

Le défilé a eu lieu ensuite, dans un ordre parfait, aux cris enthousiastes de : *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !* Après le défilé, les faisceaux ayant été formés de nouveau, les rangs ont été rompus, et le Prince Impérial, s'avancant au milieu d'un groupe, a pris deux enfants par le main, et a invité tous ses jeunes camarades à le suivre dans une saïle où une collation était préparée à leur intention. Il était près de cinq heures quand cette petite fête s'est terminée, et les enfants de troupe de la garde, précédés de fifres et de tambours, ont alors regagné les casernes de leurs régiments respectifs.

M. l'abbé Lavignerie rapporte en ces termes, dans une lettre que publie le *Mémorial de Pau*, la visite qu'il a faite à Abd-el-Kader pendant sa mission en Syrie :

Je n'ai pas voulu quitter l'Orient sans être allé, au nom des catholiques de notre patrie, exprimer à l'illustre émigré les vifs sentiments d'admiration et de sympathie qu'avait fait naître parmi nous sa généreuse conduite.

Je n'oublierai pas aisément l'entrevue que j'eus alors avec le noble héros de nos guerres d'Afrique. Sa figure calme, douce et modeste, sa parole grave et ferme, l'esprit de justice et d'inébranlable fermeté qui paraissait dans tous ses discours, répondaient à l'idée que, d'avance, je m'étais faite de lui. J'étais le premier prêtre français qui l'approchât, le premier même qui fût entré à Damas depuis les massacres. Un de nos plus illustres prélats m'avait chargé, en partant, de lui rappeler des souvenirs de son séjour en France, et de lui dire que sa conduite si noble ne l'avait point surpris, car il n'avait jamais connu d'homme qui pratiquât mieux la justice naturelle. Je m'acquittai de ce message et de bien d'autres encore exprimant la même pensée, et l'émir, avec une rare modestie, se frappant la poitrine à la manière arabe, me répondit :

« Je ne suis qu'un pêcheur. J'ai fait mon devoir, et je ne mérite pas d'éloges pour cela. Je suis seulement très heureux qu'en France on soit content de ce que j'ai fait; car j'aime la France, et je me souviens de tout ce que j'en ai reçu. »

Je lui demandai alors s'il ne préférerait pas le séjour de la Syrie à notre ciel brumeux et notre froide température :

« Ah ! me dit-il, le ciel d'Amboise est beau, mais pas aussi beau que celui de la Syrie; mais le ciel de Pau me rappelle le mien. J'en ai gardé un bien doux souvenir. Je me rappelle combien aussi on a été bon pour moi dans votre pays. »

Et comme je lui parlais de Mme la comtesse de B..., si connue dans votre ville pour sa charité aimable et douce, qui m'avait aussi prié de la rappeler à l'émir :

« J'ai reçu une lettre d'elle, me dit-il; c'est la femme la plus parfaite que l'on puisse rencontrer. Je n'oublierai jamais tous les services qu'elle m'a rendus, lorsque, moi aussi, j'étais malheureux à Pau, et tout ce qu'elle a fait pour mes enfants. Je veux lui envoyer un souvenir, et je vous le remettrai pour elle. »

« Je voudrais pouvoir en envoyer de même à tous ceux que j'ai connus à Pau. »

La conversation changea ensuite et prit un tour plus général sur les événements de Syrie et sur la part que lui-même y avait prise. Je l'écoutais avec admiration et avec bonheur parler, lui, musulman sincère, un langage que le christianisme le plus pur n'eût pas désavoué. Lorsque je me levai pour sortir, il s'avança vers moi et me prit la main. Je me souvins que c'était la main qui avait protégé contre la mort nos frères malheureux, et je voulus la porter à mes lèvres en signe de reconnaissance et de respect; mais il ne le voulut pas souffrir de moi, quoiqu'il acceptât cet hommage de tous les autres, parce qu'il voyait en ma personne un ministre de Dieu.

Je compris sa pensée et je lui dis :

« Emir, le Dieu que je sers est aussi le vôtre, car tous les hommes justes sont ses enfants. »

J'exprimai une espérance. Il me regarda fixement, et je le quittai plus ému que je ne le saurais dire.

Le lendemain, je recevais de lui, par l'un des siens, un collier de nacre sculpté, qu'il avait eu la délicatesse de faire venir de Bethléem, parce qu'il l'envoyait à une chrétienne. Ce présent, accompagné d'une lettre gracieuse, était destiné à votre compatriote, Mme la comtesse de B... Il arrivera dans quelques jours au château de Mas-lacq...

— Il y a quelques jours, au moment où

l'Empereur se levait de table après dîner, la cour des Tuileries et presque tout le Carrousel ont été subitement illuminés par deux puissants foyers de lumière électrique placés aux angles occidentaux de la plate-forme de l'arc de triomphe du Carrousel. C'est une lumière bleuâtre que l'on peut comparer à celle d'un puissant clair de lune, et qui, dans ses plans rapprochés, permet de lire parfaitement un journal. Sous l'action immédiate des réflecteurs, au pied de l'arc, on apercevait distinctement les grains de poussière, et l'on aurait pu ramasser une épingle de la plus petite dimension.

L'Empereur et les personnes de sa maison étaient aux croisées du palais, afin de jouir de cette belle expérience, qui paraissait décisive.

Les inventeurs s'engagent, dit-on, à éclairer la place et la cour des Tuileries au prix de 21,000 fr. par an. L'éclairage au gaz en coûte 45,000 Notons que le gaz, sous l'influence de la comparaison avec la lumière électrique, avait pris cette teinte jaunâtre qu'il offre lorsqu'on l'allume avant que le jour ne soit tout à fait tombé.

Il existe dans les montagnes d'Auvergne un singulier préjugé. Les gens y sont convaincus que, si deux filles se marient à la même messe, celle qui sort la première de l'église est assurée d'avoir un garçon.

De là, quand le cas se rencontre, lutte à qui sortira la première, et quelquefois désordre, où, comme de raison, les pieds et les poings jouent leur rôle.

Or un de nos amis nous apporte qu'il y a deux jours, deux noces se présentaient ainsi de front à la porte de l'église, dans une paroisse du Puy-de-Dôme que nous ne nommerons pas. L'instant était critique; on se toisait, on commençait à se bousculer; on allait passer aux coups, quand le maire du lieu, homme d'esprit, s'avisa de prendre chaque mariée sous le bras et de les emmener parallèlement; si bien qu'aucune n'avait le droit d'être jalouse de l'autre. Il évita ainsi une scène désagréable. — *Moniteur du Puy-de-Dôme.*

Les prisonniers faits à Gaète sont au nombre de 11,000; on a trouvé 800 canons et 60,000 fusils. Trois généraux ont suivi François II; 25 sont restés prisonniers.

Bulletin financier de la semaine.

La Bourse est toujours gouvernée par l'imprévu, et, cette semaine encore, l'imprévu a déjoué soudainement les espérances qui, de jour en jour, s'établissaient et se fortifiaient davantage. Rien en effet ne faisait pressentir l'augmentation du taux de l'escompte à Londres, qui est venu si brusquement arrêter la hausse de sa marche, et livrer de nouveau le marché aux défaillances qui tendaient à s'effacer. Les nouvelles du marché commercial et monétaire en Angleterre ne permettaient pas de s'attendre à cette mesure, et la bourse de Londres elle-même n'y était pas préparée. Il n'est donc pas étonnant que la surprise de notre Bourse ait tout d'abord entraîné la rente, et la spéculation à la baisse a eu peu d'efforts à faire pour déterminer une réaction.

Les grandes valeurs sont restées étrangères au mouvement de baisse. Parmi les titres de nos grandes institutions de Crédit, les actions et obligations du Crédit foncier ont été plus spécialement recherchées. Il y a un grand attrait pour les capitaux dans ces obligations, qui joignent à une sécurité de premier ordre, puisque ce sont des titres hypothécaires, les éventualités des lots affectés aux tirages trimestriels. On négocie activement les obligations communales, dont le premier tirage aura lieu le 22 mars. Le 1^{er} numéro sortant gagnera un lot de 100,000 fr., les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e numéros gagneront chacun 40,000 fr., et les 10 numéros suivants un lot de 1,000 fr. chacun. La société fait d'ailleurs des progrès remarquables. Ses prêts atteignent actuellement le chiffre de 250 millions, 50 millions ont été effectués en janvier.

L'attention publique commence à se tourner vers la société des chemins de fer et port de Lisbonne. Des correspondances de Londres et de Madrid présentent cette entreprise comme exceptionnelle d'avenir et de sécurité. On sait déjà que 8 % seront payés pendant la durée des travaux.

On a depuis longtemps préconisé en France l'ingénieux système des chèques, cet utile instrument de crédit, si généralement appliqué en Angleterre. Mais aucune maison de banque n'avait songé à le mettre en pratique chez nous, aussi largement que le fait la maison Serre. Elle ouvre des comptes courants à 3 1/2 %, avec chèques, non susceptibles d'endossement, et remboursables au porteur. C'est une innovation qui mérite d'être signalée et qui tend à populariser les bienfaits du crédit dans nos provinces.

Nous signalerons, comme d'habitude, la tenue remarquable des actions des chemins de fer. Le Lyon, avec une augmentation de recettes de 473,000 fr., a été fort recherché. Les chemins étrangers ont eu moins de fermeté. Les fonds espagnols sont fermes. La dette passive se tient toujours à 19. Sur le marché industriel, une nouvelle valeur, les Docks de Marseille, viennent d'être admis à la cote, et se tiennent de 17 1/2 à 500 fr.

E. DUTIL.

MONTE DE 1861.

DÉPÔT IMPÉRIAL D'ÉVALONS DE CLUNY
Département de la Loire. — Station de Roanne.

ÉVALONS :

Néjus, 1/2 s. car., bai, prix du saut, 6 fr.
Sébastopol, id. gris, id. 6 fr.

Le public est prévenu que la monte commencera le vingt-cinq février.

Moyennant le prix du saut indiqué plus haut, les propriétaires ont droit d'exiger que leurs juments soient représentées à l'évalon trois fois. Le prix de la saillie est exigible au premier saut ; le palefrenier est responsable.

Il est expressément défendu d'exiger aucune autre rétribution des propriétaires.

Si le nombre des juments présentées à la fois se trouvait trop considérable, le chef de station devrait donner la préférence aux plus belles. Sous aucun prétexte, il ne devra faire saillir des juments affectées de tares héréditaires.

Les propriétaires de juments sont informés qu'il n'y aura que les juments saillies par les étalons impériaux ou approuvés par l'administration qui seront admises à concourir pour les primes dans les concours de 1861. Les cartes de saillies sont donc de toutes nécessités aux éleveurs.

Les propriétaires de juments qui auront obtenu des productions de la monte précédente, sont invités à en donner connaissance au chef de la station, et à se conformer, en outre, aux instructions consignées sur la carte de saillie qui leur avait été délivrée. Cette invitation est faite dans leur intérêt.

Les propriétaires qui auraient des réclamations à faire sont priés de s'adresser au Directeur du Dépôt.

A Cluny, le 2 janvier 1861.

Le Directeur du Dépôt d'Étalons de Cluny,
chevalier de la Légion d'Honneur,

F. DESCHIZEAUX.

— M. T. DUNAND, Médecin de la Faculté de Paris, vient de publier à la librairie LEBLANC, au Palais-Royal, une brochure des plus intéressantes sur les questions physiologiques à l'ordre du jour : *Magnétisme, somnambulisme, et hypnotisme*. M. DUNAND, qui a fait du système nerveux une étude spéciale, ne pense pas que le magnétisme ou l'électricité puissent arriver à des cures complètes ; mais il est convaincu que le médecin, prévenu de certains dangers qu'il indique, peut trouver dans le somnambulisme d'excellents conseils.M. DUNAND, après avoir énuméré nombre de maladies que les plus célèbres médecins attribuent, par système, à l'estomac (*Dyspepsie*), établit que les mauvaises digestions ont une tout autre origine, et conseille surtout comme règle d'hygiène, de rétablir les circulations, de fortifier et de purifier les artères.

Suivant le Dr DUNAND, l'urine sécrétée doit être encore pour le médecin expérimenté un indice certain de l'ordre ou des désordres intérieurs du corps. Au surplus nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs à cette importante étude qui s'adresse aux gens du monde comme aux praticiens de la science médicale.

Paris, le 3 mai 1860.

Monsieur Didier,

Vous m'avez vu, il y a quelques mois, malheureux et désespéré ; une affreuse dartre me couvrait la moitié du visage et menaçait d'envahir l'autre moitié. Des éruptions multiformes végétaient, avec une désolante opiniâtreté, entre tous les poils, de ma barbe. Le mal menaçait les yeux, qui étaient irritables, douloureux et fortement injectés. Je tremblais de perdre la vue. Il y avait dix mortelles années que j'étais dans ce triste état, sans savoir ni quand, ni comment j'en pourrais sortir. Je puis, sans pousser trop loin l'hyperbole, dire qu'il n'est point de remède que je n'aie essayé, point de médecin que je n'aie consulté ; mon horrible mal a toujours déjoué toutes mes tentatives et s'est montré constamment indomptable. Les plus heureux traitements auxquels je me suis soumis n'ont eu pour effet qu'une guérison apparente et temporaire ; la dartre disparaissait du visage, mais elle se jetait sur une autre région du corps et ne tardait pas à reprendre son premier domicile.

J'étais à bout de remèdes et d'espoir, quand j'entendis raconter des histoires merveilleuses, qui semblaient prouver que rien ne vous était impossible et qu'il n'y avait point de maux dont ne pût triompher la graine de Moutarde blanche. Je pris sans hésitation le parti de me soumettre à l'usage exclusif de ce nouveau médicament ; le traitement a duré trois mois, sans un seul jour d'interruption ; il m'a complètement et radicalement guéri. Il ne me reste aucune trace d'un mal qui m'a défiguré et désespéré pendant dix ans.

Telle est, dans toute sa vérité et dans toute sa simplicité, l'histoire de ma maladie et de ma guérison. Je voudrais que ma faible voix, partout entendue, la pût faire connaître à tous ceux qui souffrent les maux dont vous m'avez délivré.

Il ne me reste, Monsieur, qu'à vous exprimer toute ma reconnaissance, que vous ne pourrez apprécier que si vous la comparez au bonheur que je vous dois.

E.-P. MERCIER.

— La maison de banque A. SERRE vient de recevoir du ministre des finances de S. M. François II, roi des Deux-Siciles, par l'intermédiaire du général comte de Latour, muni de pleins pouvoirs à cet effet, la mission de réaliser une valeur réelle de 14 millions 310 mille francs d'inscriptions de l'emprunt napoléonien du 10 octobre 1860. Ces inscriptions de 100 ducats, en 5 0/0, sont offertes à 65 ducats. En un mot, chaque titre, d'une valeur nominale de 440 francs, rapportant un intérêt annuel de 22 francs fixe, indépendamment du change et payable à Paris, est émis à 286 francs ;

or, du 5 0/0 à 65 représente en réalité un placement à 7 3/4 0/0. On doit même évaluer le revenu à 9 1/4 0/0, pour la première année, si l'on tient compte à la fois de la date de jouissance (1^{er} janvier 1861), et de la bonification d'escompte des versements échelonnés de mois en mois, et dont le premier n'est que du dixième du capital nominal.

Dans de semblables conditions, un placement n'offre aucun danger aux capitaux. Les complications actuelles sont provisoires, et le retour à l'état normal ramènerait infailliblement les fonds napoléoniens, sinon à 115 et 118, comme avant la révolution italienne, tout au moins aux environs du pair. Aujourd'hui même, les inscriptions de fonds napoléoniens, identiques à celles que la maison A. Serre est chargée de négocier à 65, se cotent 77 à Naples et à Paris. Dans l'hypothèse d'une absorption dans la dette générale italienne, le niveau des fonds napoléoniens se trouverait encore déterminé par le cours des fonds piémontais correspondants ; or, le 5 0/0 piémontais se cote 76 à Turin, à Gènes et à Paris.

Conditions de la souscription.

Les titres de 440 fr. (soit 100 ducats), sont émis à 286 fr. (65 ducats) et donnent droit à 22 fr. de rente (5 ducats) payables par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, à Paris et dans le royaume des Deux-Siciles, jouissance du 1^{er} janvier 1861.

Les versements devront être faits de la manière suivante :

44 fr. en souscrivant.
44 fr. le 1^{er} mars.
66 fr. le 1^{er} avril.
66 fr. le 1^{er} mai.
66 fr. le 1^{er} juin.

Verser les fonds, à Paris, chez M. A. SERRE, banquier, 3, rue d'Amsterdam.

Dans les départements, envoyer les fonds par lettres chargées à l'adresse de M. A. SERRE.

Dans les villes où la Banque de France a des succursales, verser au crédit de M. A. SERRE.

2—2

MERCURIALES

Dernier Marché

	Roanne	Montbrison
Froment 1 ^{re} qualité . . .	4 40	4 60
Froment 2 ^e id.	4 20	4 50
Froment 3 ^e id.	4 05	4 30
Seigle 1 ^{re} qualité	2 70	2 65
Seigle 2 ^e id.	2 60	2 50
Seigle 3 ^e id.	2 50	2 00
Orge	2 45	2 50
Avoine	1 70	1 80
Haricots	5 50	5 75
Farine 1 ^{re} qualité	52 00	54 00
Farine 2 ^e id.	49 00	51 00
Farine 3 ^e id.	27 00	28 00

BOURSE DE PARIS

Du 23 Février 1861.

Rente 4 1/2 p. %	98 50
— 3 p. %	68 20
—	2875

Étude de M^e ALLIER, notaire à Ambierle.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant exploit de M^e Combe, huissier à Roanne, en date du quatorze février mil huit cent soixante-un, dûment enregistré ;

Il a été notifié à M. le Procureur impérial, séant à Roanne ;

Et, suivant autre exploit de M^e Baudoin, huissier près le Tribunal civil de Sens, en date du sept février mil huit cent soixante-un, aussi dûment enregistré ;

Il a été également notifié au sieur Louis Ciron, domestique, demeurant à Sens, subrogé-tuteur du mineur Amédée-Alphonse Allier, né d'un premier mariage de Laurent Allier, cocher, demeurant à Paris, avec défunte Victoire-Cécile Vasseur ;

Copie de l'expédition d'un acte fait audit greffe du Tribunal civil de Roanne, le dix-huit janvier mil huit cent soixante-un, contenant le dépôt fait en ce greffe d'une expédition d'un acte passé devant M^e Allier, notaire à Ambierle, les vingt-trois et vingt-sept décembre mil huit cent soixante, contenant vente, par ledit M. Laurent Allier et Justine Vasseur, son épouse, et par Jean Allier, granger, demeurant à Noailly, et Jeanne Marteau, son épouse, au profit du sieur Claude Forge, d'un petit corps de biens, composé de bâtiments, prés, terre et vignes, situés sur la commune d'Ambierle, au lieu dit Ribautier, de la contenance d'environ quatre-vingt-dix-huit ares, moyennant la somme de deux mille francs ;

Et d'une autre expédition d'un acte passé devant le même notaire, le vingt-sept décembre mil huit cent soixante, contenant vente, par les mêmes, au sieur Jean Boscavert, d'une maison, sise à Ambierle, rue Ferrachat, moyennant la somme de trois cents francs, payés comptant ;

A ce que M. le Procureur impérial et ledit M. Louis Ciron n'en ignorent et eussent à prendre, si bon leur semblait, toutes inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenables ;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial que, les anciens propriétaires du domaine des Ribautiers, vendu à Claude Forge, sont les mariés Jean Allier et Louise Pinet, tous deux décédés propriétaires à Ambierle, père et mère desdits Allier, vendeurs, et que l'ancien propriétaire de la maison vendue à Boscavert est un nommé Jean Allier, second mari de Louise Pinet, aussi décédé à Ambierle ;

Et que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas tous connus du requérant, il ferait publier cette signification dans la forme prescrite par la loi.

Pour extrait :

Signé, ALLIER.

Étude de M^e VIAL, avoué à Roanne.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant exploits des huissiers Pion, de Roanne, et Desportes, de Marcigny, en date du dix-huit février courant, enregistrés ;

Notification a été faite, à la requête de M Miraud, notaire à Perreux, lequel fait élection de domicile en l'étude de M^e VIAL, demeurant à Roanne ;1^o A monsieur le Procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne ;2^o A madame Marie Ray, veuve d'Antoine Dardouillet, demeurant à Saint-Yan, canton de Paray-le-Monial ;

D'un acte de dépôt fait au greffe du Tribunal civil de Roanne, le six février dernier, d'une copie collationnée et enregistrée, d'une sentence d'adjudication prononcée par M. Ardaillon, juge au Tribunal de Roanne, le sept août dernier, retenant M. Miraud adjudicataire du second lot des immeubles composant la succession bénéficiaire du sieur Antoine Comte, décédé boucher au Coteau ; lesdits immeubles consistant en une maison, cour et jardin, situés au Coteau.

La présente notification est faite pour avertir les personnes non connues, pouvant avoir des hypothèques légales sur les immeubles dont s'agit.

Pour extrait :

Signé, VIAL.

Étude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Par acte reçu M^e Moreau, notaire à Charlieu, le sept novembre mil huit cent soixante ;M. Louis Thoral, négociant, demeurant à Saint-Nizier-sous-Charlieu, et sous son autorité Madame Rose-Appoline Beloze, ont acquis de Madame Jeanne-Benoîte-Julie-Alexina Depouilly, veuve de M. Armand-Nestor-Joseph Ducrest, rentière, demeurant à Paris, au prix de cinquante mille francs, un corps de bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec cour, jardin et pré, situé à Saint-Nizier, le tout d'une superficie de huit hectares cinquante-cinq ares ; 2^o un pré, sis à Pouilly, de sept hectares cinquante-huit ares.Une copie collationnée de l'acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Roanne, par M^e MARCHAND, avoué, le quatre février mil huit cent soixante-un.L'acte de dépôt a été notifié à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne, par exploit de M^e Coquard, du quatorze février, à M. Gautier, avocat-général près la cour de Grenoble, subrogé-tuteur de Mademoiselle Louise-Sabine-Thérèse Ducrest, fille mineure de Madame veuve Ducrest. Par exploit d'Echevin, du treize février, sommation a été faite à M. Gautier de faire inscrire l'hypothèque légale de Mademoiselle Ducrest.

Cette insertion est faite pour avertir les personnes inconnues aux acquéreurs, pouvant avoir des hypothèques légales sur les immeubles vendus, qu'elles ne seront recevables à en requérir l'inscription que dans les deux mois qui la suivront.

Pour extrait :

Signé, MARCHAND.

SOUS-PRÉFECTURE DE ROANNE.

ELARGISSEMENT

DU BOULEVARD DES TANNERIES

Expropriation pour cause d'utilité publique.

Par jugement en date du vingt-huit janvier mil huit cent soixante-un, rendu sur la réquisition du Ministère public, le Tribunal civil de Roanne a prononcé l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des terrains nécessaires pour l'élargissement du boulevard par la rue des Tanneries, en la ville de Roanne et dont suit la désignation :

1^o De deux cent quatre-vingt dix-huit mètres carrés quarante centimètres, appartenant au sieur Gaune, marchand de bois ;2^o De sept cent vingt-trois mètres carrés soixante-dix centimètres, appartenant au sieur Deschaland, propriétaire-rentier ;3^o De onze cent vingt-deux mètres carrés soixante centimètres, appartenant à M. Raffin, fabricant ;4^o De deux cent dix mètres carrés, appartenant au sieur Rébet, négociant ;5^o De quarante-deux mètres carrés, appartenant au sieur Tête, fabricant ;6^o De deux cent trente-un mètres car-

rés trente-un centimètres, appartenant au sieur Subrin jeune, négociant ;

7^o De cent quatre-vingt-dix mètres carrés cinquante-quatre centimètres, appartenant au sieur Subrin aîné, négociant ;Tous demeurant à Roanne.
Par le même jugement, le Tribunal civil a nommé M. Duvergier, juge, pour remplir les fonctions de magistrat directeur du jury d'expropriation, et M. Bohan, aussi juge, pour le suppléer au besoin.

La présente publication est faite conformément à l'article quinze, de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Roanne, le vingt-deux février mil huit cent soixante-un.

Le Sous-Préfet de Roanne,
TÉZENAS.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Entre les soussignés Moreau Augustin-Pierre, fabricant de chaux, d'une part, et Bordary Louis, marchand de charbon, d'autre part, demeurant tous les deux à Roanne,

Il a été convenu ce qui suit :

La société de fait qui a existé ou pu exister entre les parties, à dater du premier janvier mil huit cent soixante, pour l'exploitation, par le sieur Bordary, des fours à chaux hydrauliques appartenant à M. Moreau, et situés à Roanne, quai du Bassin, au-dessous de la première écluse du Canal, est et demeure dissoute à compter du trente-un décembre mil huit cent soixante, jour où de fait elle a cessé.

La liquidation sera faite par M. Moreau, avec l'adjonction et l'assistance de M. Chol, expert comptable, à la décision duquel les parties déclarent vouloir se rapporter absolument, s'interdisant tout recours tant à la forme qu'au fond contre la décision qu'il sera appelé à rendre en définitive pour opérer une parfaite liquidation. Fait triple à Roanne, le vingt-un février mil huit cent soixante-un.

J'approuve,

MOREAU.

J'approuve,

BORDARY.

Enregistré à Roanne, le vingt-deux février mil huit cent soixante-un, fol. 2, rect., case 8 et suivantes. Reçu cinq francs, et cinquante centimes pour décime.

Signé : BELLA.

Étude de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

A VENDRE

Une maison, rue Détournée, n^o 10, avec cave et cour.
S'adresser à M^e Veilleux, notaire.

A VENDRE

Une Maison et Jardin, rue du Phénix.
S'adresser à M^e Veilleux, notaire.

A VENDRE

Plusieurs Métiers à filer ou à mouliner le coton, ainsi que plusieurs Cardes à carder le coton, avec tous leurs accessoires, le tout en bon état.

S'adresser à M. Borin, à Saint-Germain-Laval. 5—1

On demande

15,000 à 20,000 fr. à titre de commandite ou d'association pour une industrie qui s'exerce dans l'arrondissement de Roanne, et qui peut produire de 15 à 20 % de bénéfices annuels.

Toutes sûretés seront données au prêteur.

S'adresser à M. Chorgnon père, imprimeur, rue Ste-Elisabeth. 5—1

AVIS

Un homme de 35 ans, connaissant parfaitement l'agriculture et la tenue des vins, désire se placer dans une exploitation un peu importante.

S'adresser à M. Chorgnon père, imprimeur, rue Ste-Elisabeth. 3—1

Fonds de Serrurier

A CÉDER

S'adresser au sieur Grenouillet, place Ste-Elisabeth, à Roanne. 3—1

Clos de Bravard

A LOUER

On a à vendre en gros ou en détail S'adresser à M. Derivoyre, propriétaire. 5—1

Fonds de Menuiserie

Et Tombereau neuf

A VENDRE

S'adresser à M. Chorgnon père, imprimeur. 4—1

A louer

Le fonds de cabaret, dit à l'Ancêtre, situé au Coteau, près le café des Mille-Colonnes.
S'adresser à M. Remontet-Marquis, au Coteau.

A vendre

Ouvrages complets, illustrés de Chateaubriand, en 20 volumes brochés. S'adresser, pour la vente, à Antonin Roche, ex-cirier, chez M. Denis, bottier, rue Mably, n° 2, à Roanne.

AVIS.

M. G. FLANDRE fils aîné prévient le public qu'il tient au Coteau, près Roanne, un entrepôt de vins Beaujolais, Mâconnais, du Midi, eaux-de-vie et liqueurs.

On demande

Des femmes de chambre sachant coudre et repasser et connaissant le service de l'intérieur.

S'adresser au bureau du Journal.

A vendre de suite

Maison d'habitation, écurie, remise et un vaste jardin attenant, le tout situé place du Creux-Granger, angle de la rue du Gaz; s'y adresser.

On demande

Un APPRENTI pour un magasin de quincaillerie.

S'adresser à M. Chorgnon père, imprimeur. 4-2

FABRIQUE DE GRÈS DE ST-PAUL-DE-VEZELIN

Dont les produits ont obtenu des récompenses à l'exposition universelle de 1855 et à l'exposition agricole de 1856 et une médaille au concours agricole, à Roanne, en 1859.

M. E. GENOT, de Roanne, seul entrepositaire des produits de la fabrique de St-Paul-de-Vézelin, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et MM. les Industriels qu'il vendra, aux prix du tarif, tous les produits de la fabrique qui consistent : en TUYAUX DE DRAINAGE, DALLES, pavés pour cours, trottoirs et écuries; carreaux et briques réfractaires.

M. E. GENOT croit devoir rappeler que ces divers produits, cuits à une température très-élevée, avec des matériaux réfractaires, travaillent d'une manière toute spéciale, possèdent des qualités complètement indestructibles. Or, MM. les propriétaires, notamment ceux qui veulent faire des drainages, ne doivent pas hésiter à donner la préférence aux tuyaux de St-Paul, attendu que dans les dépenses d'un drainage, celles des tuyaux n'y entrent que dans une faible proportion, et cependant en employant des tuyaux de qualité inférieure, pouvant se détériorer en très-peu de temps, ils s'exposent à perdre la dépense entière et tous les bons effets du drainage.

TARIF DES TUYAUX DE DRAINAGE

Pris dans les magasins de M. E. GENOT.

Tuyaux no 1 le mille, 32 fr. Manches no 1 le mille 43			
2	44	2	19
3	59	3	25
4	75	4	34
5	91	5	44
6	135		
7	175		
8	195		

S'adresser pour traiter ou pour renseignements, à M. E. GENOT, marchand de charbons à Roanne.

ENGRAIS**Chaux Ammoniacalée**

Engrais spécial pour les prairies naturelles et artificielles et en général pour toute espèce de culture, offrant 30 pour cent de bénéfice sur les engrais ordinaires. Cet engrais est recommandé d'une manière toute spéciale à MM. les agriculteurs; ce produit agit avec une grande intensité, fournissant lentement et graduellement de l'ammoniaque aux plantes.

MANIÈRE DE L'EMPLOYER

Répandre, au printemps, époque où les plantes entrent de nouveau en végétation, dans la proportion de cent hectolitres par hectare, d'une manière très-égale, en ayant soin de briser tous les morceaux qui pourraient être agglomérés.

Prix : cinquante centimes l'hectolitre. Pour les renseignements et demandes, s'adresser à M. E. GENOT, marchand de charbons à Roanne.

CIMENT DE NEVERS

Le sieur Balouzet-Perraud, 23, quai du Bassin, à Roanne, prévient MM. les propriétaires et entrepreneurs qu'il vend du ciment de Nevers, en première qualité, à raison de 6 fr. les 100 kilogr. 10-3

A VENDRE

Un fort Tour de mécanicien, Une Machine à découper le bois d'Inde, nouveau mécanisme.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

A VENDRE

Une Machine à vapeur de la force de trois chevaux; Une Presse hydraulique, une Râpe pour féculerie.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

DÉPURATIF DU SANG**L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE**

Composé en forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que DARTRES, GALE répercutée, rougeur de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs, rhumatismes et vices vénériens, remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.

Se vend en boîtes de 3 fr. et de 10 fr. chez M. MERCIER, ph. à Roanne, rue Impériale.

On trouve, dans la même pharmacie, la Pâte phosphorée de Strasbourg, pour la destruction des rats.

Médaille de Bronze de la Société des Sciences Industrielles de Paris

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MÉLANOGÈNE, TEINTURE PAR EXCELLENCE, DE DICQUEMARE AÎNÉ, de ROUEN,

Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour. Fabrique à Rouen, rue Saint-Nicolas, 39. — Dépôt à Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, fournisseur breveté des cours de France et de Russie, 207, rue St-Honoré; et à Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse.

Prix: 6, 12 et 15 fr. le flacon. L. E.

M. NORMAND

CH. DENTISTE

Avantagusement connu à Roanne, et dans le département, depuis longues années.

Opère et pose des dents artificielles à des prix modérés. Rue Ste-Elisabeth, 83.

PHOSPHATE DE FER

DE LERAS, DOCTEUR ES-SCIENCES.

Ferrugineux nouveau, liquide, sans saveur, plus actif que les pilules, dragées et sirops. Il guérit rapidement, sans constipation, les pâles couleurs, le manque d'estomac, la stérilité, l'âge critique, les époques difficiles, les affections nerveuses, l'amaigrissement, les pertes de forces et d'appétit.

2 FR. LE FLACON, PARIS, 7, T. de la Feuillade près la Banque. — Province, tous les Pharmaciens.

Dépôt à Roanne, chez M. GERBAY pharmacien.

Roanne. — SAUZON, imprimeur, un des gérants.

Bureaux: 20, Rue Saint-Lazare, et chez tous les Libraires.

LA

MAISON DE CAMPAGNE**JOURNAL ILLUSTRÉ DES VILLAS, DES CHATEAUX**

Paraît tous les quinze jours. 16 pages in-4°. Huit gravures sur bois par numéro.

DOUZE AQUARELLES, FLEURS ET FRUITS NOUVEAUX, PAR AN

GUIDE INDISPENSABLE DU PROPRIÉTAIRE

Indication des travaux horticoles et arboricoles pour chaque mois. — Des soins à donner aux animaux domestiques pour chaque saison, la nourriture qui leur convient, remède à leurs maladies. — Arboriculture. — Connaissances utiles à la campagne. — Economie domestique et rurale. — Apiculture. — Renseignements utiles. — Procédés économiques. — Embellissements des jardins. — Plans de jardins et de toutes constructions champêtres, donnés gratuitement aux abonnés.

PARIS: 10 FR. PAR AN; — DÉPARTEMENTS: 12 FR.

LA MODE ILLUSTRÉE

Le n° vendu séparément

25 cent.

JOURNAL DE LA FAMILLE

Le n° vendu avec patrons

50 cent.

Paraissant tous les samedis depuis le 1^{er} janvier 1860

Contenant par an plus de 2,000 dessins de modes gravés sur bois, des modèles de travaux d'aiguille, etc. Musique. — Nouvelles. — Chroniques. — Littérature. — Beaux-Arts.

52 NUMÉROS PAR AN, DE 8 PAGES DE TEXTE GRAND IN-4°, AVEC GRAVURES

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS (port compris)

Un an, 14 fr. — Six mois, 7 fr. — Trois mois, 3 fr. 50

LA MODE ILLUSTRÉE

Le n° vendu séparément

50 cent.

AVEC L'ALBUM COLORIÉ

Le n° vendu avec patrons

75 cent.

Un numéro par semaine, avec une belle Gravure de Mode coloriée (52 par an)

Paraissant tous les samedis depuis le 1^{er} octobre 1860.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS (port compris)

Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. 50. — Trois mois, 7 fr.

Le prix des abonnements doit être envoyé en un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot frères, fils et C^{ie}. Les abonnements peuvent dater du 1^{er} de chaque trimestre ou du 1^{er} de chaque mois. — (Indiquer).

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ABONNEMENTS, 56, RUE JACOB, A PARIS

ON S'ABONNE ÉGALEMENT CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

Afin qu'on puisse se rendre exactement compte de ces charmantes publications, un des numéros parus sera envoyé gratis et franco par la poste à toute personne qui, par lettre affranchie, en fera la demande à l'administration de la Mode illustrée, rue Jacob, 56, à Paris.

Une des branches les plus intéressantes de la science médicale, à la portée

DES GENS DU MONDE

Traité pratique des Maladies urinaires

Et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme.

8^{me} édition, 1 vol. de 900 pages, enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE, Par le D^r JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale, 182, rue de Rivoli.

Pu même auteur: D'une cause fréquente et peu connue

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

1 vol. de 600 pages. Ces deux ouvrages se vendent ensemble ou séparés au prix de 8 fr. chacun; poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'auteur D^r JOZAN, 182, rue de Rivoli, en face des Tuileries; MASSON, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie; et les principaux libraires de Paris, des départ. et de l'étranger.

LES MALADES peuvent se TRAITER eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur PHARMACIEN. — TRAITEMENTS, CONSULTATIONS de midi à 2 heures, et PAR CORRESPONDANCE. (Affranchir.)

Chocolat-Ibled

PARIS

USINE HYDRAULIQUE à Mondicourt (Pas-de-Calais)

4, RUE DU TEMPLE

au coin de celle de Rivoli

PRÈS L'HOTEL-DE-VILLE

USINE À VAPEUR à Emmerick (Allemagne)

EXTRAIT DU RAPPORT DU JURY CENTRAL DE L'EXPOSITION:

« La Maison IBLED est dans les meilleures conditions pour fabriquer bon et à bon marché. »

Le Chocolat-Ibled se vend chez les principaux Confiseurs, Pharmaciens et Epiciers.

AVIS

ABAISSEZ le prix d'un aliment, c'est FLATTER le consommateur; mais c'est le mettre à la merci de toutes les fluctuations de prix des matières premières, c'est lui imposer l'irrégularité dans ses habitudes, dans son alimentation.

EN AUGMENTER la qualité, c'est le SERVIR, c'est en faire un juge éclairé, un appréciateur vigilant; c'est empêcher tout retour en arrière, c'est un progrès définitivement acquis.

C'est pourquoi le prix du CHOCOLAT PERRON a été maintenu et sa qualité augmentée de toute l'importance de la réduction si heureusement arrivée dans les droits de douanes.

Demandez le CHOCOLAT PERRON, à Paris, 14, rue Vivienne, ET CHEZ LES MARCHANDS DE TOUTES LES COMMUNES DE FRANCE